

LA FEUILLE DE CHENE

Bulletin municipal - Mai 2022 - N°2

Directeur de publication : Thierry SERIN

Comité de rédaction : Olivier MARTIN - André VIVENS - Laure DURAN

Conception/Impression/Crédits photos : Mairie

Tirage : 350 exemplaires - Gratuit



Horaires d'ouverture de la Mairie

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h30

mercredi
de 9h00 à 12h30

vendredi
de 13h30 à 19h00

Téléphone
09 72 90 60 98
05 65 29 60 98

Mail
la.rouquette@orange.fr

Site Internet
www.larouquette.org



Edito

Depuis quelques bulletins, le mot du maire ne débute plus sur des considérations sur les saisons mais bien par de tristes nouvelles de notre monde !

Aujourd'hui, c'est la guerre qui gronde en Europe. Nous nous sentons tous concernés et la solidarité à l'œuvre prouve l'empathie de chacun de nous. Les dons matériels sont coordonnés à l'échelle du Villefrancois. Ils sont collectés à Graves dans les locaux de l'ancien restaurant de l'aérodrome. Le CCAS de Villefranche de Rouergue organise le tout et planifie l'accueil de réfugiés (informations au 05-65-65-16-41 ou ccas@villefranchederouergue.fr).

Néanmoins, ce contexte dramatique ne doit pas occulter l'actualité de notre pays. Concernant la situation sanitaire et malgré la levée de la plupart des restrictions, les cas de COVID sont encore relativement importants. Nous devons donc rester vigilants et maintenir les gestes barrières car ce n'est pas encore la fin de l'épidémie.

De plus, les 10 et 24 avril ont eu lieu les élections présidentielles. Votre mobilisation a été importante : nous avons été plus de 80% à venir voter. Il faudra, et c'est tout aussi important, revoter les 12 et 19 juin prochains pour les élections législatives. La possibilité que nous avons d'exprimer nos choix dans l'isoloir est une chance que nous devons saisir. L'actualité nous rappelle cruellement que certains se battent au péril de leur vie pour décider librement de leur sort.

Cette bonne marche de la démocratie, nous, l'équipe municipale, nous en sommes garants sur les grands enjeux comme sur les sujets du quotidien. Sur les questions d'urbanisme, d'environnement, d'énergies renouvelables... des choix importants sont à venir. Les décisions découlent forcément des lois et des règles en vigueur mais elles ne peuvent être prises sans explications et concertation. Plusieurs réunions seront organisées dans les mois à venir.

Et puis, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, l'équipe municipale travaille à l'élaboration des budgets. L'édition 2022 ne déroge pas à cette règle. Les résultats de clôture du budget 2021 reflètent notre volonté de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes pour réaliser nos différents investissements, en témoigne l'excédent toutes sections confondues de 169 389,62 € (cf. l'article sur le budget).

Enfin, avec le retour des beaux jours, qui coïncide avec la possibilité retrouvée d'organiser des animations, nous nous réjouissons de la mise en place d'événements conviviaux dans notre commune (cf. les dates à retenir). Ce printemps et cet été 2022 seront l'occasion de participer à la vie Rouquetteoise et de vous retrouver en pleine forme.

Continuez de prendre soin de vous et des vôtres !

Dates à retenir

Cérémonie au monument aux morts : 8 mai 2022 à 11h30

Présentation du Budget Primitif 2022

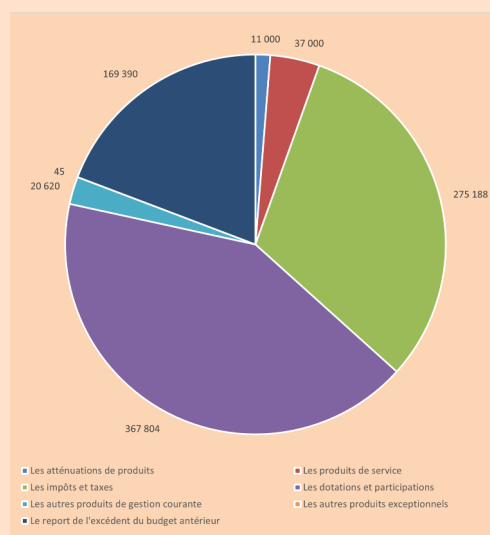


Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1. La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Au budget primitif 2022, la section de fonctionnement est équilibrée à 881 047 €.

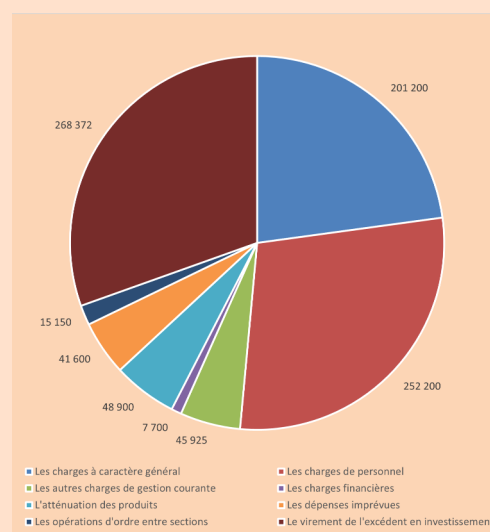
Répartition des recettes de fonctionnement 2022

Les atténuations de produits : remboursement de salaires	11 000
Les produits de service : produits des activités de régie, périscolaire, etc.	37 000
Les impôts et taxes : taxe foncière, impôts locaux, compensation suite à transfert de compétences, etc.	275 188
Les dotations et participations : dotations de l'état, etc.	367 804
Les autres produits de gestion courante	20 620
Les autres produits exceptionnels	45
Le report de l'excédent du budget antérieur	169 390



Répartition des dépenses de fonctionnement 2022

Les charges à caractère général : les dépenses d'énergie, les locations mobilières, etc.	201 200
Les charges de personnel : les salaires des personnels de la commune, l'ensemble des cotisations, etc.	252 200
Les autres charges de gestion courante : service incendie, subventions aux associations, etc.	45 925
Les charges financières : principalement les intérêts des emprunts	7 700
L'atténuation des produits : fonds national de péréquation, fiscalité locale	48 900
Les dépenses imprévues	41 600
Les opérations d'ordre entre sections : amortissements d'opérations non suivi de travaux	15 150
Le virement de l'excédent en investissement	268 372



Présentation du Budget Primitif 2022

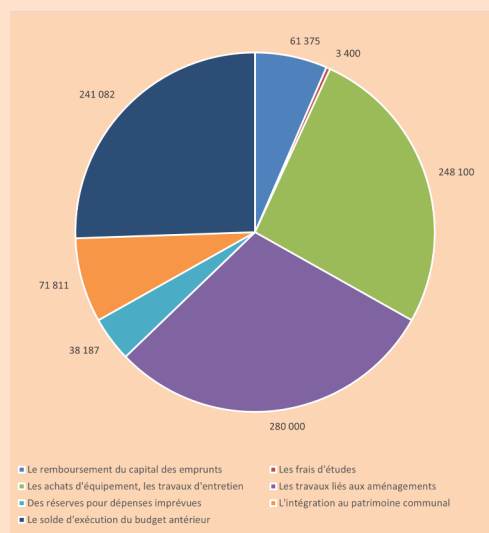


Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme et concerne des actions à caractère exceptionnel. La section d'investissement regroupe en dépenses, toutes celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et en recettes toutes celles dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus, le fonds de compensation de la TVA, les dotations d'amortissements, les ventes de terrains ou éventuellement les emprunts contractés auprès des banques.

2. La section d'investissement retrace les opérations qui équipent et embellissent la commune. Au budget primitif 2022, la section d'investissement est équilibrée à 943 954 €.

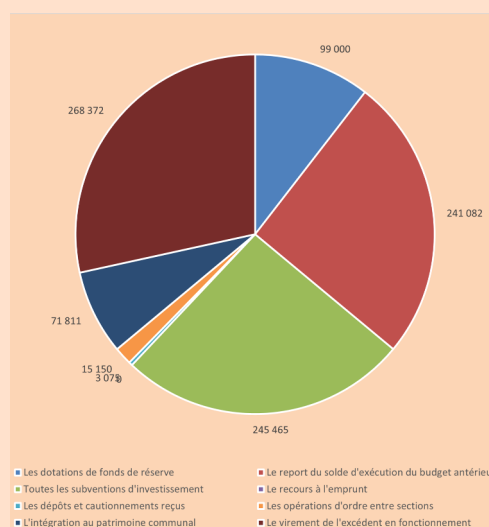
Répartition des recettes d'investissement 2022

Les dotations de fonds de réserve : le FCTVA, les taxes d'aménagement, etc.	99 000
Le report du solde d'exécution du budget antérieur	241 082
Toutes les subventions d'investissement : Etat, Région, Département, etc.	245 465
Le recours à l'emprunt pour le financement des dépenses	0
Les dépôts et cautionnements reçus	3 075
Les opérations d'ordre entre sections : amortissements d'opérations non suivies de travaux	15 150
L'intégration au patrimoine communal : voirie du lotissement de Bros, etc.	71 811
Le virement de l'excédent de la section de fonctionnement	268 372



Répartition des dépenses d'investissement 2022

Le remboursement du capital des emprunts	61 375
Les frais d'études : logements ancienne école, animation de Natura 2000, etc.	3 400
Les achats d'équipement, les travaux d'entretien : voirie, chemins, restauration des milieux naturels fermés, etc.	248 100
Les travaux liés aux aménagements : opération Cœur de village, sécurisation de la traverse des villages, etc.	280 000
Des réserves pour dépenses imprévues	38 187
L'intégration au patrimoine communal : voirie du lotissement de Bros, etc.	71 811
Le solde d'exécution d'investissement du budget antérieur	241 082



TOUS À VOS AGENDAS !

Association des Parents d'Élèves

L'APE organise son QUINE ! Celui-ci aura lieu le dimanche 15 mai à 14h30 à la salle des fêtes. Il y aura de nombreux lots à gagner.

Ensuite, le samedi 21 mai aura lieu nos fameux repas de Printemps, nous pourrons enfin nous retrouver à partir de 20h. Au menu : salade composée, aligot saucisse, gâteaux maison, apéritif et café compris; au prix de 12€ pour les adultes et 6€ pour les enfants de 5 à 12 ans. Réservez avant le 15 mai, au 06 27 64 47 77, les places étant limitées.

Foyer des Jeunes

La fête de La Rouquette se déroulera les 3 et 4 juillet 2022.

Les aubades auront lieu le samedi 25 juin 2022.

Trad/Folk en Villefrancois

Samedi 14 mai à 21h Bal Trad-Folk à la salle des Fêtes de La Rouquette. Enfin une soirée pour (re)goûter aux danses traditionnelles ! La buvette sera gérée par l'association des parents d'élèves. Que vous aimiez danser ou simplement écouter de la bonne musique vivante, n'hésitez pas ! Danses collectives, cercles, rondes, bourrées, scottishs, polkas, mazurkas, danses béarnaises, etc. Il y en aura pour tout le monde, de très faciles aux moins faciles ! Deux groupes au programme : Les Marmites (musique à consonance irlandaise) et Autres Directions (jeunes musiciens du Villeneuvois). Entrée 10€. Renseignements : 07 81 22 44 96.

Sortie Natura 2000

Samedi 14 mai à 9h30 place du bourg débutera une randonnée nature sur le site des Landes de la Borie. Cette sortie sera guidée par Emmanuel Gilhodes animateur du site. Elle nous permettra d'observer, nous l'espérons, de nombreuses orchidées et d'en apprendre davantage sur notre site Natura 2000. Équipez-vous en conséquence pour 2 heures de découverte de la biodiversité de notre territoire. Une collation apéritive, à la salle des fêtes, en fin de randonnée permettra à chacun de récupérer des ses efforts et surtout de prolonger ce moment d'échange. Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie par mail la.rouquette@orange.fr ou au 05-65-29-60-98.

Ouest Aveyron Communauté - Ateliers d'initiation au numérique

Alors que la transition numérique s'accélère et que de plus en plus de démarches administratives se dématérialisent, 13 millions de Français seraient toujours éloignés du numérique.

Face à ce constat, l'État a lancé, dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan France Relance, plusieurs dispositifs afin d'accompagner les Français dans leurs usages quotidiens des outils numériques, de renforcer la cohésion sociale et de réduire les inégalités générées par l'illectronisme.

Ainsi, des Conseillers numériques France Services sont déployés dans des collectivités territoriales, des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour assurer une médiation numérique de proximité gratuite pour les habitants.

L'inscription est obligatoire donc si vous souhaitez participer aux ateliers : merci de remplir et d'envoyer ce questionnaire : <https://forms.office.com/r/vQjRuzNt8> ou-bien par téléphone au 05.65.65.12.32 ou encore par courriel : conseillernum@ouestaveyron.fr

OUEST AVEYRON communauté

J'aimerais en apprendre plus sur le numérique !

DÉCOUVRIR
l'ordinateur, le smartphone ou la tablette

APPRENDRE
les logiciels fondamentaux

NAVIGUER
sur Internet

GÉRER
mes courriels et mes fichiers

RÉALISER
des démarches en ligne

Ateliers gratuits près de chez vous

Convient à tous les publics, grands débutants inclus !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEILLER NUMÉRIQUE France Services
FRANCE RELANCE

Pour plus d'informations
Tél : 05 65 65 12 32
www.ouestaveyron.fr/num

Carnaval à l'école raconté par les enfants

Vendredi 11 mars 2022, nous avons fêté le carnaval à l'école.

L'après-midi, nous nous sommes déguisés.

Ensuite, nous avons défilé autour du rond-point.

Puis, on a brûlé Monsieur Carnaval.

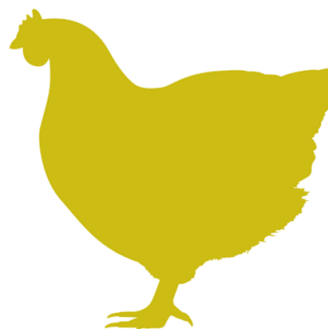
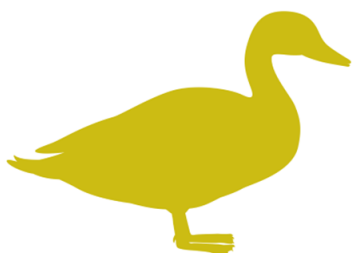
Enfin, on a goûté dans la cour de récréation.

C'était chouette !

En classe, nous avons accusé Monsieur Carnaval :

- d'avoir rapporté la COVID ;
- de nous obliger à porter le masque ;
- de nous rendre malade et de nous obliger à rater l'école ;
- d'avoir inventé les cauchemars ;
- d'avoir mis la guerre en Ukraine ;
- d'avoir inventé la mort, la vieillesse, la pauvreté et la méchanceté.





LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

- ▶ Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- ▶ **Aucune volaille** (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact** direct ou avoir accès à des **volailles d'un élevage professionnel**.
- ▶ **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages**, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
 - ▶ **Protéger** et entreposer **la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
 - ▶ **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
 - ▶ Si les **fientes et fumiers** sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
 - ▶ Réaliser un **nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.



RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- ➔ Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- ➔ Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- ➔ Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- ➔ Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux
- ➔ Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

CETTE BOÎTE PEUT VOUS SAUVER LA VIE

ou celle de vos proches



GRATUIT

Renseignez-vous!

**DISPONIBLE
DANS VOTRE
MAIRIE**

Cette boîte contient **des informations concernant votre santé et vos traitements**, utiles pour les services d'urgence (pompiers, SAMU...).

Cette opération soutenue par les services d'urgence et de secours du département, a reçu le soutien du Conseil Départemental de l'Aveyron, des médecins, des pharmaciens et des infirmiers. Elle est également soutenue par les professionnels de santé intervenant à domicile.



**LIONS CLUBS
INTERNATIONAL**

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Principaux travaux réalisés par les agents techniques au 1er trimestre

Espaces Verts : les arbres en bordure de ruisseau à l'aire des 3 routes ainsi que les tilleuls du parking de l'église à Labastide ont été élagués. Un bouquet de grands aulnes morts a été abattu au niveau du récup-verre des Trois routes. Les branchages ainsi que ceux des peupliers du chemin de la Plaine ont été broyés. Ce broyat est réutilisé pour couvrir les plantations et parterres divers. Le passage du rotofil des cimetières a repris. Les tontes de l'aire de loisirs, des espaces enherbés de l'école et du bourg sont effectuées régulièrement.

Bourg : - le terrain acquis par la commune à l'arrière de l'église

a été nettoyé dans son ensemble. - un garde-corps métallique a été conçu et installé pour le chemin contournant la tour du château.

École : - un abri à vélos a été fabriqué et posé pour la cour des enfants de maternelle.

Chemins et Voirie : Nous avons comblé les nids de poule sur la voirie communale à l'enrobé à froid. Nous avons poursuivi le nettoyage manuel de chemins trop étroits pour être traités à l'épaveuse. Ainsi nous sommes intervenus sur les sentiers reliant Le Barrois aux Blanqueries, Le Moulin de la Paille à Léonard et sur un chemin à Combecave. En externe, l'entreprise Ricard a traité à l'épaveuse les chemins Rive droite de l'Assou et ceux donnant accès à des habitations.

L'entreprise Bousquet TP a resurfacé différentes portions de chemins sur le GR 36,



sur le chemin reliant Les Blanqueries au GR 36, des Coutets au GR 36 ainsi qu'à Lompla.

La signalisation routière à La Bastide-Capdenac a été mise en place. La réfection de la chaussée et les marquages au sol seront réalisés prochainement.

Énergies renouvelables

Une concertation citoyenne initiée et gérée par Ouest Aveyron Communauté est engagée. Des soirées débats ont eu lieu les 6 et 8 avril. L'objectif de ces réunions est de réfléchir à la création et à la production d'énergie renouvelable sur le territoire (champs de panneaux photovoltaïques au sol et en toiture, parcs éoliens et méthanisation). Une zone sur notre commune (le long du GR36) a été repérée comme étant favorable

au développement d'un parc éolien. Pour le moment rien n'est engagé : inutile d'appeler votre secrétaire de mairie, elle ne pourra vous en dire plus ! Pour faire le poids face aux développeurs privés de tels projets, notre collectivité est soutenue par Ouest Aveyron Communauté. C'est à l'échelle d'OAC qu'une charte des énergies renouvelables est élaborée. Nous y participons activement. Son objectif principal est de préciser nos attentes et les li-

mites que nous souhaitons établir avant la naissance de tout projet. Dans tous les cas, un projet ne verra le jour que s'il bénéficie d'un très large consensus auprès de la population et si les citoyens en sont partie prenante. Si vous souhaitez participer au débat et à l'élaboration de la charte vous pouvez suivre le lien suivant : <https://www.ouestaveyron.fr/concertation-enr/>



Nos correspondants locaux

Ils recueillent les informations communales mais vous pouvez prendre contact directement avec eux :

- Laurent BARTHE « Le Villefranchois » Tél. : 06 40 37 88 42
- Dominique DESSART « La Dépêche du Midi » Tél. : 06 84 42 55 06



MAIRIE - 106 PLACE DU BOURG - 12200 LA ROUQUETTE
Tél. : 09 72 90 60 98 / Tél. : 05 65 29 60 98
Mail : la.rouquette@orange.fr